

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 06 octobre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Jean Pierre BUERBA procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022** est approuvé à l'unanimité.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

(93-2022)

Suite au travail réalisé pour le renouvellement des décorations de fin d'année, le conseil municipal souhaite commander du matériel moins énergivore. Ceci pour tenir compte du contexte actuel de renchérissement du coût de l'énergie et en particulier de l'électricité et de la nécessité de participer à l'effort national de sobriété énergétique.

Monsieur le Maire invite à passer commande auprès de l'entreprise OCCIREP qui propose cette fourniture pour un montant de 8 190,96 € HT :

- Un plafond lumineux
- Des illuminations pour les quatre érables de la place
- Des illuminations pour les cinq arbres après le pont

Dans le même temps, est abordée la possibilité de réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public et par conséquent des illuminations. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance municipale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise OCCIREP pour le montant de 8 190,96 € HT.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau